



**SAINT-HIPPOLYTE**  
BELLE NATURELLE

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT SQ-900-52

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 11 juillet 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté le **Règlement n°SQ-900-52 modifiant le règlement SQ-900 sur la circulation et le stationnement** afin d'ajouter 2 panneaux d'arrêt sur le chemin du Roi, un panneau d'arrêt sur le chemin du Lac-Connelly, une interdiction de stationnement sur la 111<sup>e</sup> Avenue et une interdiction de stationner à certaines périodes sur la rue Ogilvy Est.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de la Municipalité, au 2253, chemin des Hauteurs où tout intéressé peut en prendre connaissance, durant les heures régulières de bureau.

Fait à Saint-Hippolyte le ce 12 juillet 2023.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe,

Marie-Ève Huneau, avocate